

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 014/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 29 voix (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20210329-014_03_2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 015/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 février 2021
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 8 février 2021.

LE PROCES-VERBAL EST APPROUVE PAR 24 VOIX POUR (dont 2 procurations) ET 5 CONTRE (J. OBRECHT, K. DIEMER, O. TERRIEN par procuration, L. LUMEN, C. MOREL)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20210329-015_03_2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 016/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 3

Titre

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'OFFICE POUR LA LANGUE ET LES CULTURES D'ALSACE ET DE MOSELLE AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UN FICHER AUDIO

Service référent

Direction de la Vie Associative, du Sport et de la Culture

Rapporteur

Madame Ariane PITSILIS

Pour continuer à faire vivre la mémoire de Gustave Stoskopf à travers le temps et les générations, la Ville de Brumath a décidé de créer, tout au long du Waldstressel, un Sentier des Artistes afin de partager des poèmes de cet artiste multi-facettes, alsacien avant tout et homme plein d'humour.

Une quinzaine de panneaux agrémentent le Sentier pour permettre aux promeneurs de s'octroyer une pause culture rafraîchissante.

Sur le « Sentier Gustave Stoskopf », chaque panneau est muni d'un QR Code qui renvoie vers un enregistrement audio en langue alsacienne.

Dans le cadre de l'opération « 2019, Année Gustave Stoskopf », l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) a procédé à l'enregistrement de la pièce de théâtre « D'r Herr Maire » qui avait été jouée durant l'été 2019.

L'OLCA propose de mettre à disposition gracieusement un extrait audio de la pièce, qui correspond à l'un des panneaux. La convention, jointe en annexe, vise à formaliser cette mise à disposition. La Commission Culture et Animation, réunie le 24 février 2021, y a apporté un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission Culture et Animation du 24 février 2021,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention avec l'OLCA pour la mise à disposition gracieuse d'un fichier audio afin de l'intégrer à l'un des panneaux du Sentier des Artistes.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention telle que jointe en annexe, ainsi que tout document visant à concrétiser le présent dispositif.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 29 voix (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 017/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 4

Titre

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « CARTE CULTURE » POUR LA PERIODE
2021-2023**

Service référent

Direction de la Vie Associative, du Sport et de la Culture

Rapporteur

Madame Ariane PITSILIS

Le dispositif Carte culture est destiné à encourager les étudiants à fréquenter les institutions culturelles partenaires sises dans les villes ou communautés de communes d'Alsace où sont implantées des universités et/ou des formations post bac.

Les partenaires financiers et les partenaires culturels ont en charge son bon fonctionnement et contribuent à la formation culturelle des étudiants en vue de permettre le développement d'un jugement critique autonome fondé sur une connaissance directe des œuvres.

La présente convention a pour but de définir les engagements et les responsabilités réciproques des parties prenantes afin de permettre aux étudiants alsaciens de bénéficier des avantages tarifaires et de l'offre d'actions de médiation auprès des partenaires culturels du dispositif.

La Convention arrivant à échéance, il est proposé de signer une nouvelle convention pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

La Commission Culture et Animation, réunie le 24 février 2021, y a apporté un avis favorable.

Il est proposé que la Ville de Brumath accepte le renouvellement du partenariat sur la base de la convention jointe en annexe, moyennant une participation financière de 700 euros par an.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission Culture et Animation du 24 février 2021,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le renouvellement de l'engagement de la Ville de Brumath au sein du dispositif « Carte Culture » pour la période 2021-2023.

DECIDE

d'allouer un montant annuel de 700 euros au financement du dispositif « Carte Culture » pour la période 2021-2023.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention régissant le dispositif « Carte Culture » 2021-2023, telle que jointe en annexe, ainsi que tout document visant à concrétiser le présent dispositif.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 29 voix (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 018/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 5

Titre

Service référent

Rapporteur

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Direction des Affaires Financières

Monsieur Jean-Daniel SCHELL

En 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à :

	2020		
	CAH	VILLE	TOTAL
Taxe d'habitation	12,52%	10,58%	23,10%
Taxe foncière propriétés bâties	2,96%	10,22%	13,18%
Taxe foncière propriétés non bâties	18,07%	34,80%	52,87%
Cotisation foncière des entreprises	20%	/	20,00%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du Département (13,17 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la **Ville de Brumath est de 23,39%** (soit le taux communal de 2020 : 10,22% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 janvier 2021,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du nouveau taux de référence de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (10,22 % + 13,17 %),

DECIDE

de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,80 %.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

Pour : 27 voix (dont 3 procurations)

Contre : 1 voix (J-M DELAYE)

Abstention : 1 (L. LUMEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 019/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 6

Titre	TARIF 2021 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – FOOD TRUCK
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Madame Anne IZACARD

Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a fixé les tarifs 2021 de la Ville de Brumath.

Suite à diverses demandes, il est proposé de compléter ces tarifs par l'ajout d'une redevance d'occupation du domaine public pour les food trucks.

Toute demande d'implantation fera l'objet d'une demande écrite préalable et d'un arrêté d'occupation du domaine public.

Le montant de la redevance proposé est de 15 € / jour.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

FIXE

le tarif 2021 d'occupation du domaine public par un food truck à 15 € / jour.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 28 voix (dont 3 procurations)

Abstention : 1 (J-M DELAYE)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 020/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 7

Titre

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DES TRIBUNES ACTUELLES DU COMPLEXE SPORTIF REMY HUCKEL

Service référent

Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur

Monsieur Daniel HUSSER

Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de mise en accessibilité des tribunes actuelles du complexe sportif Rémy Huckel et la sollicitation d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 à hauteur de 80 % du montant des dépenses.

L'estimation des travaux a été affinée depuis via des devis d'entreprises. Le coût des travaux de mise en accessibilité se monte à 75.000 € HT et tient compte de la création d'une rampe aux normes d'accessibilité, de l'élargissement de la première allée des gradins et de la reprise de la structure porteuse des tribunes pour y insérer les emplacements réservés aux personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnants.

Parallèlement, des travaux de reprise des gouttières et la remise en peinture de l'ensemble sont programmés.

Les travaux décrits ci-dessus se montent à 100.000 € HT et pourraient être partiellement financés par des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'Etat et du fonds de solidarité territoriale de la Collectivité Européenne d'Alsace, la Ville de Brumath assurant la prise en charge du complément.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de mise en accessibilité	75.000 €	DETR – taux maximal 80 % sur les travaux d’accessibilité	60.000 €
Travaux de rénovation	20.000 €	Collectivité Européenne d’Alsace – fonds de solidarité territoriale	20 000 €
Frais de maîtrise d’œuvre, contrôle technique et coordination SPS	5.000 €	Ville de Brumath – complément	20 000 €
TOTAL	100.000 €		100.000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
 Considérant l’éligibilité du dossier de mise en accessibilité des tribunes du complexe sportif Rémy Huckel au titre de la DETR 2021, ainsi qu’au fonds de solidarité territoriale de la Collectivité Européenne d’Alsace,
 Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les travaux de rénovation et de mise en accessibilité des tribunes actuelles du complexe sportif Rémy Huckel.

SOLLICITE

- une subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2021 à hauteur de 80 % du montant des dépenses relatives à la mise en accessibilité handicapés,
- une subvention au titre du Fonds de solidarité territoriale de la Collectivité Européenne d’Alsace.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision et à déposer l’autorisation d’urbanisme correspondante.

DIT

que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget principal 2021.

ADOpte A L’UNANIMITE

Pour : 29 voix (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
 067-216700674-20210329-020_03_2021-DE
 Date de télétransmission : 30/03/2021
 Date de réception préfecture : 30/03/2021

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 021/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 8

Titre	CESSION DE VEHICULES ET SORTIE DU PATRIMOINE
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Par délibération du 20 mai 2020, le Maire a reçu délégation pour aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision de vente des matériels dont la valeur dépasse 4 600 € revient au Conseil Municipal.

Dans le cadre de la politique de renouvellement du parc de matériels ou de mobiliers, la Ville procède régulièrement au remplacement de ses matériels en raison de leur âge, de leur état de vétusté ou lorsqu'ils deviennent économiquement irréparables.

Pour organiser ses ventes, la Ville fait appel à la société AGORASTORE, spécialisée dans le « e-commerce » des administrations. Cette plate-forme de vente aux enchères en ligne permet de mettre en relation un vendeur public et un acheteur tout en assurant la transparence lors de la mise en concurrence des ventes.

Il est ainsi proposé d'approuver la vente des véhicules suivants :

- TOYOTA LAND-CRUISER 1174 ZB 67 – montant final de l'enchère : 7 232,00 €
- PEUGEOT BREAK 424 AZB 67 – montant final de l'enchère : 1 575,00 €

Les biens sont totalement amortis.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la cession en l'état des véhicules suivants :

- TOYOTA LAND-CRUISER 1174 ZB 67 – montant final de l'enchère : 7 232,00 €
- PEUGEOT BREAK 424 AZB 67 – montant final de l'enchère : 1 575,00 €

APPROUVE

la sortie du patrimoine communal des véhicules.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 29 voix (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 022/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 9

Titre

**PLAN D'EAU DE LA HARDT – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – CHOIX DE
L'ATTRIBUTAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION**

Rapporteur

Monsieur le Maire

Le plan d'eau de la Hardt est un site naturel très prisé. Il offre des activités de loisirs variées et contribue largement au rayonnement et à la notoriété de Brumath.

La Ville de Brumath a l'ambition de développer le site et de renforcer son attractivité. Depuis plusieurs années, elle réalise d'importants investissements sur le site du plan d'eau. Au regard des potentialités du site et afin de poursuivre son développement, elle a décidé de modifier le mode de gestion et d'exploitation actuel du plan d'eau en recourant à une concession de service public (CSP) en lieu et place de la convention d'occupation domaniale précédente. Le choix de la délégation de service public permet un meilleur contrôle de la Ville sur les modalités de gestion du plan d'eau et permet également à la Ville de fixer des objectifs qualitatifs de gestion du site.

La Ville a formalisé sa politique de développement du site dans le projet de contrat de la CSP. Ce travail de réflexion visant à définir les contours du développement futur du site, précisant le périmètre du service à concéder, les attentes vis-à-vis du futur concessionnaire, le rôle de la Ville, a été réalisé au 2^{ème} semestre 2020.

A l'issue de la consultation lancée par la Ville en novembre 2020, après plusieurs mois de travail et plusieurs réunions de la commission de concession de service public (CSP), le Conseil Municipal est appelé à choisir l'attributaire de la CSP pour la gestion et l'exploitation du plan d'eau de la Hardt et à approuver le contrat de concession.

1. Rappel du contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Ville a repris la maîtrise globale de la gestion et de l'exploitation du plan d'eau suite à la dissolution de l'APAPEB.

La SAS Parc Aventures a continué à exercer ses activités en 2019 dans le cadre de conventions qui la liaient à l'APAPEB et dont l'échéance était fixée au 1^{er} mars 2020. Au regard du contexte de crise sanitaire, la SAS Parc Aventures n'a exploité que la buvette durant l'été 2020. Aucune autre activité n'a été proposée.

Afin d'assurer le bon déroulement des saisons estivales 2019 et 2020, la Ville a recruté des saisonniers pour assurer la surveillance de la baignade, encaisser les droits d'occupation du domaine public à l'entrée du parking et veiller à la propreté du site.

En parallèle, le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 24 juin 2019, de recourir à une concession de service public (CSP) en vue de confier la gestion et l'exploitation des activités de loisirs du plan d'eau à un exploitant privé.

2. Economie générale du contrat de CSP

Dans le cadre de la CSP, la Ville de Brumath confie à un Délégué la gestion et l'exploitation du Plan d'eau de la Hardt dans le cadre de la mission de service public de l'organisation et de l'animation des activités sportives et de loisirs dont il a la charge, ainsi que l'entretien des dépendances et ouvrages mis à sa disposition.

Le périmètre de la future CSP portera sur les activités imposées suivantes :

- Accrobranches
- Paintball
- Activités nautiques, canoës, kayaks, pédalos
- Buvette
- Mini-golf ou toute autre activité (en option).

Le contrat de concession est passé en application du Code de la Commande Publique, ainsi que des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Le concessionnaire se voit confier la gestion et l'exploitation des activités de loisirs (hors baignade et gestion du parking) pour une durée de 12 ans à compter du 15 avril 2021 ou de la date de sa notification si elle est postérieure. Ceci lui permettra de réaliser d'importants investissements et d'amortir ces derniers.

Il se rémunère sur les produits de l'exploitation du service.

Le concessionnaire exploite le service à ses frais, risques et périls. Il assume l'ensemble des charges d'exploitation.

Au titre de son occupation du domaine public et de l'utilisation des ouvrages et équipements mis à sa disposition, le concessionnaire versera à la Ville de Brumath une redevance annuelle, composée d'une part fixe et d'une part variable indexée sur le chiffre d'affaires annuel.

En outre, si l'activité annuelle est supérieure à l'activité prévisionnelle de l'année correspondante telle qu'elle ressort du compte d'exploitation prévisionnel, le concessionnaire versera également à la Ville, pour l'année en question, une redevance correspondant à un pourcentage du différentiel entre le chiffre d'affaires hors taxe de l'année réellement constaté et le chiffre d'affaires hors taxe de l'année prévisionnel figurant dans le compte d'exploitation prévisionnel.

La redevance est soumise à TVA, en application de l'article 256 B du Code Général des Impôts.

Le concessionnaire a à sa charge le recrutement du personnel en nombre suffisant et compétent pour la bonne exploitation du site, de mettre en place et de former le personnel d'exploitation embauché dans le respect des réglementations en vigueur.

Le concessionnaire peut organiser des manifestations et/ou compétitions dans l'emprise concédée, sous réserve d'y avoir préalablement été autorisé par la Ville de Brumath.

Le concessionnaire exploite le service sous le contrôle de la Ville. Il doit rendre compte de sa gestion notamment par la remise d'un rapport annuel d'activité conformément à l'article L 1411-3 du Code général de collectivités territoriales (CGCT). Des sanctions adaptées à chaque manquement peuvent lui être appliquées le cas échéant.

A la fin de l'exploitation du service concédé, le concessionnaire est tenu de remettre gratuitement à la Ville de Brumath, les dépendances, ouvrages, biens et équipements mis à disposition constituant des biens de retour, en état normal d'entretien et de fonctionnement.

3. Déroulement de la procédure de concession de service public

La consultation a été lancée le 6 novembre 2020.

L'avis de concession a été publié :

- sur le site du profil acheteur Alsace Marchés Publics le 06/11/2020,
- au Journal Officiel de l'Union Européenne le 11/11/2020,
- aux Dernières Nouvelles d'Alsace le 10/11/2020,
- sur le site d'Espaces (revue spécialisée) le 06/11/2020.

La date limite de remise, dans un pli unique, des candidatures et des offres des candidats était fixée au 30 décembre 2020 à 12h00.

Les candidats avaient l'obligation d'effectuer une visite du site avant de déposer leur offre.

2 candidats ont déposé leur dossier de candidature et d'offres :

- WAM PARK DEVELOPPEMENT – Alpespace - 114 voie Albert Einstein - FRANCIN – 73800 PORTE-DE-SAVOIE
- SAS ALSAFUN - 1 rue du Chevreuil - 67000 STRASBOURG

Le 18 janvier 2021, la commission CSP s'est réunie pour :

- dans un premier temps, dresser la liste des candidats admis à déposer une offre ; les 2 candidats présentant des garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour la gestion et l'exploitation du plan d'eau de la Hardt, et disposant des capacités à assurer la continuité de service public et l'égalité des usagers, ont été admis par la commission à déposer leur offre.
- puis, dans un second temps, procéder à l'ouverture des plis des offres.

Le 17 février 2021, la commission CSP a procédé à l'analyse de ces 2 offres tenant compte des 3 critères définis dans le règlement de la consultation à savoir :

Critère 1 : Qualité du projet (40 points)

Critère 2 : Valeur technique (30 points)

Critère 3 : Eléments financiers (30 points).

Un pré-rapport d'analyse des offres, établi par le cabinet ESPELIA, a proposé à la commission d'attribuer une notation provisoire aux 2 candidats (63/100 pour ALSAFUN et 70/100 pour WAM PARK DEVELOPPEMENT) et d'admettre les 2 candidats aux négociations.

Au vu de l'analyse des offres, et dans la mesure où les candidats avaient soumis des offres de qualité qui, si elles étaient perfectibles, étaient susceptibles de répondre aux attentes de la Ville de Brumath, la commission CSP a décidé d'admettre les deux candidats en négociation.

En date du 25 février 2021, le candidat WAM PARK DEVELOPPEMENT a informé la Ville de manière écrite et non équivoque de sa volonté de renoncer à sa candidature pour des raisons propres à ses objectifs de développement.

Le candidat ALSAFUN restait donc seul en lice.

L'audition du candidat ALSAFUN par la commission CSP a eu lieu le 26 février 2021. Des questions avaient préalablement été posées par écrit et communiquées au candidat afin d'apporter des précisions quant à son projet.

Il a été demandé au candidat de déposer, pour le 3 mars 2021, ses réponses écrites complétées et enrichies des échanges ayant eu lieu lors des auditions et proposer sa dernière offre. Le candidat a répondu à la Ville dans les délais.

Le cabinet ESPELIA a établi le pré-rapport d'analyse des offres définitif.

Le candidat ALSAFUN a présenté un projet qui répond aux exigences de la Ville.

Le projet présente un caractère innovant avec de nombreuses activités nouvelles proposées sur le site.

Un effort important est fait sur la recherche de l'amélioration de l'accueil et de l'esthétique du site. Le projet est conçu sur la base d'une approche globale du site avec comme fil conducteur sa mise en valeur pérenne.

Malgré l'absence d'expérience du candidat dans la gestion d'un parc de loisirs, un professionnalisme pluridisciplinaire se dégage du dossier.

Les prévisions financières ont été précisées dans la phase de négociation.

Le candidat ALSAFUN présente de solides garanties financières. Il a une réelle vision du développement du site et parvient à projeter son développement sur la durée totale de la CSP.

La SAS ALSAFUN s'engage à réaliser de lourds investissements sur le site d'un montant de 1 500 000 € HT sur la durée du contrat.

650 000 € seront investis en 2021 pour réaliser des travaux d'aménagement et mettre en place les activités, hormis le téléski nautique et le water-jump qui seront mis en place en 2022.

En 2022, un investissement de 850 000 € est prévu pour l'installation du téléski 5 poulies et du water-jump.

En outre, chaque année des investissements supplémentaires pouvant aller jusqu'à 50 000 € sont envisagés.

Le candidat a réalisé un travail approfondi en s'entourant de professionnels (architecte, sociétés spécialisées).

Tous les travaux font l'objet de devis et de plans précis.

Le projet proposé est d'une grande qualité. Il répond pleinement au cahier des charges fixé par la Ville et à ses attentes.

Le dossier de présentation de l'offre du candidat ALSAFUN est joint au présent rapport.

4. Motifs du choix de l'attributaire

L'autorité territoriale souhaite retenir la SAS ALSAFUN pour les motifs suivants.

D'une part, le projet présenté par la SAS ALSAFUN présente un caractère très innovant et qualitatif qui répond pleinement aux attentes de la Ville soucieuse de conserver le caractère familial et naturel du site.

Le projet est en parfaite adéquation avec la volonté de la Ville de développer et de renforcer l'attractivité du plan d'eau.

Il pourra également s'intégrer à la politique de sport-santé de la Ville grâce notamment à la mise en place d'un téléski 5 poulies offrant de nombreuses activités nautiques au public de tous niveaux.

D'autre part, le projet de la SAS ALSAFUN présente un intérêt financier non négligeable pour la Ville. En effet, au titre de son occupation du domaine public, le concessionnaire versera à la Ville une redevance annuelle, composée d'une part fixe et d'une part variable indexée sur le chiffre d'affaires annuel, ainsi qu'une redevance complémentaire en fonction des résultats du concessionnaire.

Ces recettes permettront à la Ville de poursuivre les investissements à réaliser sur le site.

Il faut également souligner que la SAS ALSAFUN s'engage à effectuer les travaux d'aménagement de la terrasse jouxtant la buvette et à installer le dispositif de marche en avant dans la cuisine de la buvette. Ceci constitue autant de charges en moins à porter par la Ville.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la concession de service public à la SAS ALSAFUN et d'approuver le contrat de concession accompagné de ses annexes, joint à la présente.

Il appartient à l'assemblée délibérante, en vertu de l'article L. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales, de se prononcer sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions des articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Consultatif des Services Publics Locaux du 18/04/2019,

Vu l'avis du Comité Technique du 12/06/2019,

Vu le rapport relatif aux caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire,

Vu sa délibération du 24 juin 2019 approuvant le recours à une concession de service public pour la gestion et l'exploitation du plan d'eau de la Hardt,

Vu le rapport de la commission de concession de service public présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet ESPELIA,

Vu les procès-verbaux des commissions de concession de service public qui se sont déroulées les 18/01/2021 et 17/02/2021 ;

Vu le rapport de l'autorité territoriale sur les motifs du choix du concessionnaire et sur l'économie générale du contrat,

Vu le projet de contrat de concession et ses annexes,

Considérant que :

- conformément à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, l'autorité territoriale saisit l'assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat,

- l'autorité territoriale transmet à l'assemblée délibérante le rapport de la commission de concession de service public présentant notamment la liste des candidats admis à présenter une offre et l'analyse des propositions de ceux-ci,

Considérant les motifs du choix de l'attributaire de la concession qui lui ont été présentés par l'autorité territoriale,

Considérant l'économie générale du contrat de concession,

Considérant la volonté forte de la Ville de Brumath de poursuivre le développement du site du plan d'eau,

Considérant que l'offre formulée par la SAS ALSAFUN présente toutes les garanties d'une gestion et d'une exploitation du plan d'eau de la Hardt conforme au service attendu,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du plan d'eau de la Hardt, ainsi que ses annexes, tels que joints à la présente délibération.

DECIDE

d'attribuer la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du plan d'eau de la Hardt, pour une durée de 12 ans, à compter du 15 avril 2021 ou de la date de sa notification si elle est postérieure, dans les conditions prévues par le contrat de concession de service public, à la SAS ALSAFUN.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public et ses annexes avec la SAS ALSAFUN, ainsi que tout document relatif à cette concession.

AUTORISE

Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

Pour : 28 voix (dont 3 procurations)

Contre : 1 voix (J-M DELAYE)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 023/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 10

Titre	ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CONCESSIONNAIRE DU PLAN D'EAU DE LA HARDT
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Christophe WASSER

Par contrat de concession approuvé lors de la présente séance, la Ville de Brumath a décidé de confier la gestion et l'exploitation du plan d'eau de la Hardt à la SAS ALSAFUN pour une durée de 12 ans.

Afin de permettre au concessionnaire de démarrer son exploitation, il y a lieu d'adopter la grille tarifaire qui porte sur l'ensemble des activités concédées et des offres de service qui seront proposées par la SAS ALSAFUN.

La grille tarifaire proposée reste assez proche dans sa tarification de celle préalablement en vigueur. Les tarifs raisonnables permettront un accès des activités au plus grand nombre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2021 portant approbation du contrat de concession du plan d'eau de la Hardt,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la grille tarifaire proposée par la SAS ALSAFUN telle qu'elle figure en annexe.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

Pour : 28 voix (dont 3 procurations)

Contre : 1 voix (J-M DELAYE)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'VILLE DE BRUNMATH' at the top and '1911' at the bottom. The signature is a cursive 'E. WOLF'.

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 024/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 11

Titre

**AUTORISATION D'URBANISME POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES
EXTERIEURES DU LOGEMENT DU STADE**

Service référent Rapporteur

Direction de l'Aménagement et des Equipements
Monsieur Daniel HUSSER

Le logement du complexe sportif Rémy Huckel a fait l'objet d'un bouquet de travaux d'amélioration énergétique au cours des dernières années :

- isolation de sa toiture en 2015,
- isolation et ravalement des façades en 2017.

Une dernière opération, inscrite au budget 2021 pour un montant de 15.000 € TTC, permettra de finaliser le traitement de l'enveloppe du bâti. Elle consiste au remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures (porte d'entrée, fenêtres et baies vitrées).

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour le remplacement des menuiseries extérieures du logement du stade.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 29 voix (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE B...' and 'R...'. The signature is fluid and extends across the stamp.

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 025/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 12

Titre	AUTORISATION D'URBANISME POUR LA CREATION D'UN PARKING RUE DU STADE
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Dans le cadre de la poursuite de la requalification du complexe sportif Rémy HUCKEL, un parking de 125 places de stationnement pour véhicules légers, 4 places pour personnes à mobilité réduite et 8 places pour les bus sera matérialisé rue du Stade.

Cette aire sera complétée d'un éclairage public, d'une piste cyclable et d'aménagements de voirie propres à ralentir la vitesse des véhicules aux abords des accès, afin d'assurer l'accueil en toute sécurité des usagers de l'équipement.

L'opération est inscrite au budget 2021 pour un montant de 400.000 € TTC, dont 80.000 € pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre de la piste cyclable (convention de maîtrise d'ouvrage unique validée par délibération du Conseil Municipal du 8 février 2021).

La création du parking nécessite le dépôt d'un permis d'aménager.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager dans le cadre de la création d'un parking rue du Stade.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 29 voix (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 026/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 13

Titre	RENOUVELLEMENT DE BAIL POUR ANTENNE-RELAIS ORANGE RUE DU STADE
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Lors de sa séance du 1^{er} février 2010, le Conseil Municipal acceptait la mise à disposition à la société ORANGE d'un espace de 50 m² sur un terrain de la Ville de Brumath sis rue du Stade, section AH – parcelle 7, afin d'y installer une antenne-relais de télécommunication. Un bail a été signé à cet effet en date du 19 novembre 2010.

ORANGE sollicite le renouvellement du bail, aux mêmes conditions que le précédent, pour une durée de 12 ans.

La location a été consentie en 2010 à 3.000 € nets annuels, avec une revalorisation de 2 % par an. Le loyer revalorisé pour 2021 se monte à 3.730 € HT.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer un bail avec la société ORANGE pour le renouvellement de la mise à disposition d'une surface de 50 m² sur le terrain sis section AH – parcelle 7, occupée par une antenne-relais de télécommunication.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 29 voix (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 027/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 14

Titre	RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION PEFC DE LA FORET DE BRUMATH
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

La forêt de Brumath est certifiée « Programme Européen des Forêts Certifiées » (PEFC) depuis 2006. Cette certification a pour objectif principal de promouvoir la gestion durable des forêts en pratiquant une gestion forestière multifonctionnelle qui intègre les données économiques, sociales et environnementales sur la base du cahier des charges joint en annexe.

La commission Environnement réunie le 24 mars 2021 propose de renouveler l'engagement de la Ville pour la certification PEFC de la forêt de Brumath qui arrivait à échéance fin 2020.

Les modalités de renouvellement proposées par PEFC Grand Est prévoient une adhésion pour une durée de 5 ans, moyennant une cotisation de 0,65 € par hectare et des frais de dossiers de 20 € (montant inchangé par rapport à la précédente période d'adhésion). La forêt de Brumath totalisant 457,6 ha, le coût de la certification pour la période 2021-2025 s'élèverait à 317,44 €.

Il est proposé de donner une suite favorable à la proposition de la commission.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu la proposition de la Commission Environnement du 24 mars 2021,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de renouveler son adhésion au système de certification forestière PEFC Grand Est,
- de verser à l'association PEFC Grand Est une cotisation pour 5 ans de 0,65 € par hectare et un forfait de 20 € pour frais de dossiers,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion du propriétaire au système de certification forestière PEFC Grand Est, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 29 voix (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 028/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 15

Titre	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Considérant les évolutions de carrières des agents de la Ville de Brumath liées aux avancements de grades et aux réussites aux concours et examens, ainsi que divers départs, il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs. Les nouveaux postes ont été ouverts à chaque nouveau besoin de la collectivité, mais les postes devenus vacants n'ont pas été supprimés.

Cette mise à jour répond à des obligations réglementaires : la norme comptable qui s'applique à la Ville impose que les charges de personnel correspondant à tous les postes ouverts au tableau des effectifs soient inscrites au budget. La sincérité du budget implique ainsi que tous les postes qui n'ont pas vocation à être pourvus dans l'année soient supprimés du tableau des effectifs.

Postes vacants à supprimer :

- 3 postes Attaché
- 1 poste de Rédacteur
- 2 postes de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
- 2 postes de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe
- 3 postes d'Adjoint Administratif
- 1 poste de Chef de service de Police Municipale principal 1^{ère} classe
- 1 poste de Chef de service de Police Municipale principal 2^{ème} classe
- 2 postes de Technicien
- 1 poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'Agent de Maîtrise

Le Comité Technique, réuni en date du 16 février 2021, a été saisi pour avis sur la suppression de ces différents postes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 février 2021,
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder aux suppressions d'emplois ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE

la suppression des emplois suivants :

- 3 postes Attaché
- 1 poste de Rédacteur
- 2 postes de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
- 2 postes de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe
- 3 postes d'Adjoint Administratif
- 1 poste de Chef de service de Police Municipale principal 1^{ère} classe
- 1 poste de Chef de service de Police Municipale principal 2^{ème} classe
- 2 postes de Technicien
- 1 poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'Agent de Maîtrise.

APPROUVE

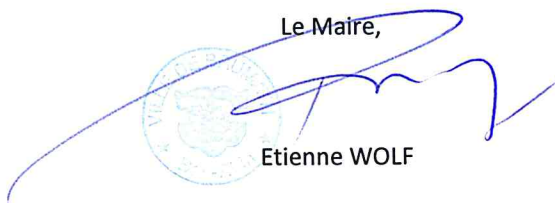
le tableau des effectifs du personnel de la Ville, tel que joint en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE DE SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 28 voix (dont 3 procurations)

Abstention : 1 (J-M DELAYE)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 029/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 16

Titre	DENOMINATION DU NOUVEAU MULTI-ACCUEIL DU QUARTIER DE LA SCIERIE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

Un nouveau multi-accueil est actuellement en cours de construction au cœur du quartier de la Scierie pour répondre aux besoins des habitants et proposer un service de proximité aux résidents futurs. Il ouvrira ses portes en septembre 2021.

Cet espace de 60 places maximum vient renforcer la capacité d'accueil de la Maison de l'Enfance et s'inscrit dans un cadre partenarial entre ALSACE HABITAT, maître d'ouvrage de l'opération, la SPL AJEF et les partenaires institutionnels et financiers que sont la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), la Protection Maternelle Infantile (PMI) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Afin de préparer au mieux cette ouverture, un groupe de travail « Petite Enfance » a été constitué et a notamment réfléchi à la dénomination de ce nouvel équipement.

La sélection des noms retenus par les professionnelles et le groupe « Petite Enfance » ainsi que leur justification sont les suivantes :

1. la courte échelle : signifie l'entraide, le soutien, l'accompagnement, la complicité, le jeu, l'enfance, le bois ; permet à l'enfant de grandir avec l'aide de l'adulte ; rappelle les jeux en extérieur.

2. la cabane de l'écoparc : coin de jeux et cachette adorés par les enfants, résonnance avec l'éco-parc à proximité, le végétal, le bois, l'écologie,....Ecologie enjeu majeur du 21^{ème} siècle, y sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge.
3. la cabane enchantée : lieu de vie coloré et magique, coin de jeux et cachette adorée par les enfants.
4. les petits castors : résonnance avec la nature, l'eau, le végétal, la construction.

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil Municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Il est procédé au vote à **main levée** pour la détermination du nom du futur multi-accueil :

1. La courte échelle : **19 voix**
2. La cabane de l'écoparc : **1 voix**
3. La cabane enchantée : **5 voix**
4. Les petits castors : **4 voix**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du groupe de travail « Petite Enfance »,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de dénommer ainsi le nouveau multi-accueil du quartier de la Scierie : La courte échelle

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 20h00

Convocation du 23 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 030/03/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Olivier TERRIEN donne procuration à Karine DIEMER

POINT N° 17

Titre	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 20 janvier 2021 au 19 mars 2021

En matière de commande publique

Marché de Fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
26/02/2021	DVASC	fournitures	événement culturel	MATERIEL EQUIPEMENT SCENIQUE MANIFESTATION	Mapa < 40K€	ULTRA SON	4 615,32 €
19/03/2021	SG	fournitures	informatique	PORTABLES INFORMATIQUES ET DISQUES SSD	marché à bon de commande	GRAII	4 844,40 €
10/03/2021	DST	fournitures	parc automobile	ACQUISITION VEHICULE SECURITE CIVILE	Mapa < 40K€	ALTU AUTOS	7 800,00 €
17/03/2021	DST	fournitures	espaces verts	TERREAU ET PAILLAGE POUR FLEURISSEMENT	Mapa < 40K€	COMPTOIR AGRICOLE	9 920,72 €
03/02/2021	DAE	fournitures	stade	PORTIQUES PARKING DU STADE	Mapa < 40K€	SEMCO	11 181,60 €
01/03/2021	DAE	fournitures	plan d'eau	ACQUISITION D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LE PARKING DU PLAN D'EAU	Mapa < 40K€	ROHL SA	20 282,40 €
17/03/2021	DST	fournitures	espaces verts	ACQUISITION OYAS HOTEL A INSECTES NICHORS PANNEAUX COMMUNICATION	Mapa < 40K€	COMPTOIR AGRICOLE	4 133,82 €

Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
03/02/2021	DST	travaux	espaces verts	PLANTATION D ARBRES - DIVERS QUARTIERS	Mapa < 40K€	NAEGELY	4 572,53 €
01/03/2021	DST	travaux	espaces verts	PRESTATION ENTRETIEN ESPACES VERTS	marché à bon de commande	THIERRY MULLER ESPACE VERT	4 628,40 €
02/03/2021	DAE	travaux	environnement	REPLACEMENT DES GARDE CORPS DU PONCEAU SUR LA ZORN RUE BASSE	Mapa < 40K€	HILD FILS	4 873,20 €
01/02/2021	DST	travaux	espaces verts	PRESTATION ENTRETIEN COURANT ESPACES VERTS LOTISSEMENT BALZAC	marché à bon de commande	THIERRY MULLER ESPACE VERT	5 205,00 €
01/02/2021	DAE	travaux	voirie	REPLACEMENT ET DEPLACEMENT POTEAU INCENDIE AIRE D AUTOROUTE	marché à bon de commande	ARTERE	5 213,15 €
15/02/2021	DAE	travaux	voirie	REMISE EN ETAT D UN CHEMIN AU LIEU DIT ATTIGBERG	Mapa < 40K€	HENCHES SARL	5 400,00 €
08/03/2021	DAE	travaux	plan d'eau	REPARATION CLOTURE PLAN D'EAU	Mapa < 40K€	JET CLOTURE	5 970,00 €
19/03/2021	DST	travaux	espaces verts	PLAN D EAU ENGAGONNEMENT	Mapa < 40K€	NATURE SUR MESURE	6 138,00 €
05/03/2021	DST	travaux	stade	STADE OPERATION MECANIQUE - PRINTEMPS 2021	Mapa < 40K€	CSE	7 254,00 €
02/03/2021	DAE	travaux	forêt	TRAVAUX DE DEBARDAGE AUTOMNE HIVER 2020	marché spécifique forêt	KOESSLER	8 408,40 €
15/03/2021	DAE	travaux	archives	REPLACEMENT PARTIEL DU PLANCHER DES ARCHIVES SUITE A FUITE ARMOIRE CLIMATISATION	Mapa < 40K€	BRUYNZEELS RANGEMENT	9 984,00 €
02/03/2021	DAE	travaux	forêt	TRAVAUX 2021 SELON PROGRAMME D ACTIONS FORET COMMUNALE	marché spécifique forêt	ONF	25 893,84 €

Le Conseil Municipal

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du 20 janvier 2021 au 19 mars 2021 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20210329-030_03_2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021